

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 1^{er} octobre 2024 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi le 15 octobre 2024 à 19h00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14-Demande dans le fonds des infrastructures alimentaires locales
- 15-Distribution de cadeaux de Noël aux enfants de Saint-Honoré
- 16-Embauche personnel aréna
- 17-TECQ
- 18-Mandat service Architecture
- 19-Demande d'assistance financière du club de motoneige Beaux Sentiers
- 20-Période de Questions
- 21-Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

**14- DEMANDE DANS LE FONDS DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES
LOCALES**

2024-10-270

Considérant que le gouvernement du Canada offre une aide financière dans le Fonds des infrastructures alimentaires locales;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour la construction de bacs de jardinage et tout le matériel nécessaire à leurs utilisations ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention .

15- DISTRIBUTION DES CADEAUX DE NOËL AUX ENFANTS DE SAINT-HONORÉ

2024-10-271

Considérant que la municipalité désire offrir un cadeau de Noël aux enfants de 12 ans et moins demeurant dans la municipalité ;

Considérant que ceux-ci seront achetés dans un commerce local ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer l'achat de cadeaux de Noël pour une valeur de 3 250\$;

Que la municipalité assumera la dépense à même le surplus cumulé ;

16- EMBAUCHE PERSONNEL ARÉNA

2024-10-272

Considérant que le conseil désire offrir des services adéquats à l'aréna pour la saison hivernale;

Considérant que monsieur Nathan Mathieu et monsieur Loïck Champagne désirent encore y travailler;

Considérant que monsieur Louis-David Boucher serait également intéressé de travailler à l'aréna pour la saison 2024-2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que messieurs Nathan Mathieu, Loïck Champagne et Louis-David Boucher soient engagés selon le besoin de la responsable des loisirs pour travailler à l'aréna pendant la saison hivernale 2024-2025.

17- TECQ

2024-10-273

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

18- MANDAT SERVICE ARCHITECTURE

2024-10-274

Considérant que le conseil désire connaître l'état actuel de la caserne;

Considérant que la firme d'architectes Atelier D peut nous fournir le carnet de santé de la caserne;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme d'architectes Atelier D pour nous fournir l'état actuel de la caserne de pompiers.

19- DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DU CLUB DE MOTONEIGE BEAUX SENTIERS

2024-10-275

Considérant que le club de motoneige Beaux-Sentiers désire effectuer des travaux à son réseau;

Considérant que le comité de motoneige Beaux-Sentiers demande un soutien financier au conseil municipal de St-Honoré pour la réalisation de travaux dans les sentiers;

Considérant que le conseil ne dispose pas du budget pour pallier à cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil n'accorde pas d'aide financière au comité de motoneige Beaux-Sentiers pour la réalisation des travaux sur le réseau des sentiers de motoneige.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

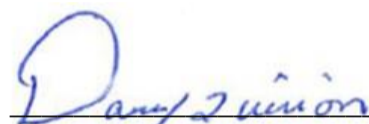
Aucune question n'a été posée

21- FERMETURE DE LA SÉANCE

2024-10-276

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier